

Montréal

Appel de candidatures

Comité Jacques-Viger

Mandat

Créé en mai 2012 en vertu du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), le Comité Jacques-Viger est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design urbain et d'architecture de paysage. Composé de neuf (9) membres experts, dont un président et deux vice-présidents, le Comité Jacques-Viger formule à l'intention du conseil municipal des avis, des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la qualité des plans, politiques et projets qui lui sont soumis.

Cet appel de candidatures vise à nommer des membres à court terme et à constituer une banque de noms qui serviront à combler des postes pour les trois prochaines années. Le mandat est d'une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Toute personne intéressée à siéger sur cette instance consultative doit envoyer son curriculum vitae accompagné d'une lettre d'une page définissant son intérêt à devenir membre du Comité Jacques-Viger et démontrant sa connaissance des enjeux montréalais en matière d'aménagement.

Critères de sélection

1. Détenir une expertise professionnelle ou académique reconnue dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'architecture, du design urbain ou de l'architecture de paysage
2. Démontrer une bonne connaissance des courants nationaux et internationaux actuels en matière d'aménagement urbain
3. Démontrer la disponibilité nécessaire pour participer aux séances du comité qui se tiennent généralement deux à trois fois par mois, les vendredis matin.

Veuillez soumettre votre candidature par courriel à l'attention de Mme Geneviève Gagnon à cjviger@ville.montreal.qc.ca avant le 21 octobre 2016.

Renseignements : 514-872-4055